



N° 2

Objet : Approbation du plan de financement du projet d'acquisition d'un plateau du futur bâtiment tertiaire « Agrocampus II » situé sur le parc d'activités d'Agrolandes et sollicitation d'une subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional

Le 21 novembre 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Patricia BEAUMONT
- M. Cyril GAYSSOT

Représentant la Communauté de communes Chalosse Tursan :

- Mme Pascale REQUENNA
- M. Benoît BANCONS

Avaient donné procuration :

- Mr Dominique COUTIERE à M. Xavier FORTINON
- M. Gilbert LANNE à Mme Pascale REQUENNA

Etaient excusés :

- Mme Dominique DEGOS
- Mme Monique LUBIN
- M. Olivier MARTINEZ

Etaient également présents :

- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse Départementale
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement
- Pour la Communauté de communes Chalosse Tursan : Isabelle FIL, responsable du service développement économique
- M. Hervé NOYON, Directeur du GIP Agrolandes Développement, M. Benjamin LOBET, Directeur de Projets
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte Agrolandes,

CONSIDERANT que la SATEL réalise, pour son propre compte, un bâtiment tertiaire en face du bâtiment Agrocampus sur le parc d'activités Agrolandes à Haut-Mauco, d'une superficie de 1 476 m², dénommé « Agrocampus II »,

CONSIDERANT que cet ensemble immobilier est constitué de deux bâtiments sur deux niveaux, reliés par une passerelle et un ascenseur commun, composés d'un plateau par niveau, d'une superficie d'environ 360 m² chacun et qu'il est prévu également la réalisation de 30 places de parking extérieures,

CONSIDERANT que l'établissement public territorial de bassin, l'institution Adour doit acquérir l'un des deux bâtiments et la fédération des CUMA 640, l'un des deux plateaux du second bâtiment, le Syndicat Mixte Agrolandes envisageant de se porter acquéreur du plateau situé au premier niveau du second bâtiment, constitué de 10 bureaux, d'une salle de réunion, d'un espace cuisine, de sanitaires et de locaux techniques,

CONSIDERANT qu'il est prévu une livraison du bâtiment « Agrocampus II » dans le courant du premier semestre 2025 et que le coût d'acquisition d'un plateau s'élève à la somme de 840 000 € HT,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de donner son accord de principe à l'acquisition d'un plateau du futur bâtiment tertiaire « Agrocampus II », sis sur le territoire de la commune de Haut-Mauco, dans le parc d'activités Agrolandes, pour un montant de 840 000 € HT,
- d'approuver le plan de financement de ce projet d'acquisition comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant €	Libellé	Montant €
Achat	840 000.00	Subvention FEDER	252 000.00
		Fonds propres	588 000.00
Total dépenses HT	840 000.00	Total recettes	840 000.00

- de solliciter, en conséquence, la Région Nouvelle-Aquitaine en vue du versement d'une subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional « FEDER », d'un montant de 252 000 €, correspondant à 30 % du coût d'acquisition hors taxe de l'un des plateaux du futur bâtiment tertiaire « Agrocampus II » selon le plan de financement ci-dessus, et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à entreprendre toutes les démarches, à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents à cet effet.

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON